

Procès-verbal

*De l'Assemblée Générale Dématérialisée
Du 15 octobre 2021 à échéance du 21 octobre*

A l'AMPHI de Sens et en visioconférence

Approuvé lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021

SOMMAIRE

	<i>pages</i>
• Accueil par Marie-Louise FORT, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	4
• Discours d'Alain PEREZ, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne	6
• Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 12 juillet 2021	9
• Présentation du Budget Rectificatif 2021	9
• Acquisition du futur Hôtel Consulaire d'Auxerre	13
• Projet de cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre	15
• Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2024	16
• Présentation du Budget Primitif 2022	18
• Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : choix de 3 candidats pour le concours d'architectes	24
• RIDY évènement écoresponsable : demande de subventions Conseil Régional et SDCY	27
• Semaine régionale de la création-reprise d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté	30
• Elections consulaires 2021	31
• Clôture de l'Assemblée Générale par Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne	31

Assemblée Générale Dématérialisée

du 15 octobre 2021, à Sens

L'Assemblée Générale Dématérialisée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 15 octobre 2021, à 10h00, à Sens, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Assistaient à la réunion

Membres titulaires

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, René CORNET, Michel CHAUFOURNAIS, Jean-Dominique DAGREGORIO, Emmanuel DUBOIS, Nicolas GARNERONE, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, Pascal MINET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Sylvie RAMISSE.

Membres associés

Pascal CHAROT, Jean-Paul DURUP, Michel TONNELIER, Aurélie VALLOT.

Conseillers techniques

Xavier DUALE, Bruno RENARD, Maryse BELLIAU représentée par Maître Benjamin AUDEUX, Sylvie CORREIA.

Membres honoraires

Michel GREGOIRE, Arlette BORSATO, Bernard BARRE, Mireille DUPRE.

Invités

- Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne,
- Marie-Louise FORT, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
- Clarisse QUENTIN, Vice-présidente chargée de l'emploi, de la formation supérieure et professionnelle, du développement économique et de l'attractivité touristique à la CAGS.

Jérôme MAYEL, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la CCI de l'Yonne.

Etaient excusés

Membres titulaires

Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Alain COURTET, Patrick DESAINT, Laurence DERBECQ, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Michel FOUQUIER, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Denis MASSOT, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Florence PICHOL, Stéphane TURPIN.

Membres associés

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Bernard PORTALES, Hervé LAYER, Philippe MENIN, Philippe TINTIGNAC.

Conseillers techniques

Dominique GONTARD, Pascal BAILLY, Béatrice CARLO-VIGOUROUX, Didier MICHEL, Sébastien REYES, Emmanuèle BONNEAU, Olivier TRICON, Valérie WALTER, Pierre DEJEAN, Patrick DANAUDIERE.

Membres honoraires

Bernard CHARIGNON, Martine GASLONDE, Patrice QUINCY, Etienne CANO, Maurice BELBENOIT, Martine BOUCHERON, Jean-Claude SIMMONET.

Invités

- Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales à la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté.

1. Ouverture de la séance : accueil par Marie-Louise FORT, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus de la CCI de l'Yonne,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,

Vous tous ici présents,

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille avec Clarisse QUENTIN, en charge des affaires économiques à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS), dans « L'AMPHI », bâtiment que nous avons inauguré très récemment.

Des travaux ont été faits pour accueillir un certain nombre d'écoles et notamment l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de la CCI de l'Yonne. Cette acquisition, adoptée à l'unanimité par l'ensemble des maires de l'Agglomération, marque la volonté d'une politique ambitieuse, qui permet de redonner vie à un site inoccupé après le déménagement de l'UIMM, il y a plus de deux ans.

Nous souhaitons en faire un outil stratégique permettant de redynamiser et développer l'offre d'enseignement supérieur et grâce aux soutiens de Monsieur Jean-François CHANET, Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, du Ministre d'Etat Jean-Baptiste LEMOYNE et d'Alain PEREZ, nous sommes d'autant plus déterminés à développer de nouvelles offres d'enseignement supérieur.

Un sondage réalisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais dans les lycées auprès des filières économiques, a révélé que plus de 30% des futurs bacheliers souhaitent poursuivre leurs études post-BAC, pour des raisons financières entre autres, sur le territoire sénonais, alors que l'offre de formation existante ne le permettait pas.

Cette acquisition marque la diversité des actions concrètes de notre Agglomération dans le cadre de notre développement économique, actions qui se sont élargies suite à la promulgation de la loi NoTRE. En effet, tout en confiant le chef de filât à la Région, notamment au niveau de la stratégie territoriale, le niveau intercommunal a été consacré dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a noué un véritable partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté en adhérant non plus à des structures départementales mais régionales, telle que l'Agence Economique Régionale (AER).

Alors que les interventions de notre intercommunalité étaient plutôt tournées vers l'aménagement des zones d'activités et leur commercialisation, notre action s'est étendue ces dernières années à l'emploi, à la formation tout au long de la vie, à la création d'entreprises avec l'animation de la « Fabrique à entreprendre », au soutien du commerce et à l'innovation en fédérant l'ensemble des acteurs de l'écosystème, en facilitant et en accompagnant les projets sur notre territoire.

Frileusement accueillie au préalable par les acteurs de cet écosystème, notre Collectivité par son positionnement de facilitateur et par un parcours d'accompagnement développé des porteurs de projet a légitimé son action.

Dès le surgissement de la crise sanitaire et l'annonce du confinement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et acteurs du développement économique, la CAGS a étudié au

regard des dispositions mises en place, particulièrement par l'Etat et la Région, les différentes modalités à mettre en œuvre pour soutenir et relancer l'activité économique.

Aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté nous nous sommes engagés, dès le 29 avril 2020, à participer à la relance de notre économie locale. Le pacte régional signé officiellement le 29 septembre 2020, à Sens, avec la Présidente de Région, repose sur deux fonds :

-Un Fonds d'Avances Remboursables pour la Consolidation de la Trésorerie des TPE (FARCT), la Région et les EPCI y ont participé à hauteur respectivement d'un euro par habitant, la Banque des Territoires à hauteur de deux euros par habitant, soit potentiellement une somme de 234 784 €. Suite au courrier d'information adressé à l'ensemble des entreprises de 0 à 10 salariés de l'Agglomération du Grand Sénonais, c'est aujourd'hui 33 avances remboursables qui ont été consenties, avec cent emplois maintenus et trois emplois créés.

-Un Fonds Régional des Territoires (FRT) avec une contribution de sept euros par habitant par la Région, trois euros par habitant par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

-Le fonds délégué au Grand Sénonais a permis d'octroyer des aides directes à près de 150 dossiers pour le numérique, le marketing, la communication, l'agencement intérieur des commerces, les travaux de mises aux normes ou encore l'acquisition de matériel professionnel.

-Les coaching rebond réalisés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, section Yonne.

-Une opération « Chèques gagnants », conduite sans frais de gestion, organisée par l'Office du Commerce et de l'Artisanat du Grand Sénonais capable de soutenir directement le commerce et l'artisanat de l'Agglomération.

Ces actions, sans compter celles de la ville de Sens (exonération des droits de places, etc.), participent activement au soutien de notre économie locale.

Soutenir mais aussi participer, c'est le sens de notre action à des projets structurants comme celui initié dans le cadre de « Territoire d'industrie », pour lequel je remercie le Président PEREZ avec qui je me suis battue pour intégrer le dispositif.

Comme la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois qui a inauguré hier sa station « AuxHYGen », nous réfléchissons à une station de carburants alternatifs qui verra le jour en 2022, sur un terrain mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. C'est avec fierté que j'ai présenté ce projet élaboré en commun, à Clermont-Ferrand, lors de la convention des intercommunalités de France, qui répondra concrètement aux problématiques qui se font jour pour les transports en direction de Paris.

Fédérer, faciliter, soutenir et accompagner, c'est le sens de notre action, qui s'ajoute à toutes celles concourant à l'attractivité et au bien vivre de nos concitoyens.

Le développement économique est la première des compétences des Communautés d'Agglomération. Nous devons continuer à cultiver notre partenariat public-privé pour être encore meilleurs et plus efficaces pour le développement de nos entreprises. Il faudra également nous aider à ne pas accepter la décentralisation de l'Etat, de façon à avoir un véritable partenariat et ne pas laisser se faire une reconcentration qui pourrait passer par la Région ou le Département, afin de conserver notre réactivité. Je crois que nos EPCI sont en capacité d'être particulièrement réactifs.

Je voulais te saluer Alain puisque c'est ta dernière assemblée générale.

Merci.

2. Intervention du Président de la CCI de l'Yonne, Alain PEREZ

Monsieur le Préfet,

Madame la Présidente, Marie-Louise,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Avant de dérouler notre ordre du jour, un mot sur le contexte général de l'économie sur notre territoire mais également un mot de conclusion sur cette mandature 2017-2021.

Pour débiter mon propos, j'évoquerai une « balade » faite le week-end dernier le long du lac Léman. Côté Suisse d'abord, puis Français.

Oh bien sûr, la Suisse est toujours aussi belle, aussi propre, les points ronds (pardon, les ronds-points) sont aussi nombreux qu'en France, mais l'observateur attentif du tissu économique que je suis n'a pu que constater le nombre élevé de restaurants et autres commerces de proximité fermés. Parfois, avec sur la porte, une affiche indiquant la raison, toujours la même, de la fermeture : « *Suite à la crise sanitaire et aux difficultés économiques, notre entreprise ne rouvrira pas ou ... peut-être ...* ». En Suisse, vous m'entendez bien !

Mesdames, Messieurs, ce constat et je m'en félicite, nous n'avons pas à le faire chez nous.

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Sens, dont je salue la présence, cher Bruno, peut en témoigner : pas d'augmentation du nombre de dossiers au Tribunal de Commerce de Sens (idem à Auxerre).

Un taux de défaillance très faible et dans l'ensemble, une économie qui repart.

Une raison à cela bien sûr, les mesures gouvernementales prises pour éviter une catastrophe économique. Le fameux *Quoi qu'il en coûte*.

Certes, cela a un coût, certes il va maintenant falloir rembourser mais à mon avis, il vaut mieux soutenir les vivants... car pour les morts...

Pour cela, je tiens à remercier Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat sur notre territoire pour l'écoute, l'efficacité de la cellule de crise mise en place dès mars 2020. Cette structure provisoire a démontré 2 choses :

- 1) La pertinence de la notion de proximité (département) ! C'est la bonne jauge pour être efficace.
- 2) L'efficacité d'une structure réunissant un maximum de compétences professionnelles.

Mais, et vous vous en doutez, cette gestion de la crise n'est pas une fin en soi.

Je suis convaincu que nous pouvons, nous devons en sortir plus forts.

Quand je dis « nous », je pense à notre économie car cette crise a révélé nombre de faiblesses. Nous devons nous battre de toutes nos forces pour réindustrialiser notre pays car depuis 20 ans, nous avons perdu plus de 1000 entreprises industrielles.

Nous devons les reconquérir.

Le PIB industriel de la France est trop faible par rapport à celui de nos voisins : L'Allemagne bien sûr, mais aussi l'Italie, la Suisse et les pays de l'est de l'Europe.

Nombre d'apprentis sorciers de l'économie ne juraient que par l'usine mondiale asiatique, nous voyons où cela nous mène !

J'ai encore en mémoire les propos du leader mondial d'un secteur que je connaissais bien (les P.L.F, yaourts...). Il considérait que seule la marque comptait et que, fabriquer, tout le monde pouvait le faire. Nous voyons où cela conduit notre pays, pénurie dans tous les domaines : composants, matières premières, produits semi-finis... Les délais s'allongent, nos usines sont au chômage technique, les prix flambent, l'inflation nous guette.

Je crois non seulement mais je l'appelle de tous mes vœux à un plan de réindustrialisation de notre pays (J'ai écrit ces quelques lignes avant que le Président de la République ne présente son plan France 2030).

Il ne faut pas être naïf, notre niveau de charges et de taxes ne nous permettra pas d'être compétitifs (sauf à favoriser la proximité par la détaxation)

Je suis convaincu, Monsieur le Préfet, qu'une grande étude départementale, dont notre Chambre pourrait être la cheville ouvrière, doit être menée.

Cela passe par la sollicitation des entreprises du département, puis par l'écoute et l'analyse de leurs besoins et enfin par l'élaboration d'un plan de relocalisation.

Ce projet ne peut aboutir sans la mobilisation de tous : l'Etat, bien sûr, mais aussi la Région et son bras économique, l'AER (dont je salue le nouveau Président, Jean-Claude Lagrange) mais aussi les Communautés d'agglomérations et communautés de communes du département.

Je pense, Monsieur le Préfet, que notre département a la bonne taille pour modéliser cette démarche. Et pour clore ce sujet, je pense que le support naturel doit en être « Territoire d'industrie ». Il semble que les choses avancent enfin dans ce domaine.

La réindustrialisation de notre territoire ainsi que son corolaire, la formation de ses futurs opérateurs en sont le projet MAJEUR.

A la condition, une fois de plus, que toutes les forces vives œuvrent dans le même sens.

Pour conclure cette partie de mon propos, je reprendrais ceux du Président de la République :
« *Notre modèle productif actuel ne peut plus financer notre modèle social* ».

Nos territoires regorgent jusque dans les contrées les plus isolées, de pépites en devenir ou de trésors insoupçonnés ; Je pense, Monsieur le Préfet vous en avoir fait connaître quelques-unes. Et, si je peux reprendre une expérience récente, la manifestation à laquelle nous avons participé tous les deux avant-hier est un exemple encore plus marquant : notre département et sa capitale, Auxerre, devient avec son pôle AUX'HY'GEN, dédiée à l'hydrogène, un pôle novateur, unique en France et porteur d'avenir pour le territoire.

Comme l'a dit le maire d'Auxerre, il n'y a pas que dans les grandes métropoles que la France avance, les villes moyennes, aussi, doivent contribuer à l'émergence de notre nouvelle industrie et les petites villes et même les territoires ruraux. Pour s'en convaincre, il suffit de traverser l'Allemagne.

Comme vous le constatez, j'en reviens en fait toujours à la même notion, celle du territoire, du département.

Il fut un temps, pas si éloigné, où son arrêt de mort était signé, tant au plan politique que consulaire. Pour ma CCI, je n'ai pas baissé les bras, je me suis battu pour conserver notre statut, et donc notre autonomie.

A ce propos, je tiens à remercier l'ensemble des élus, vous m'avez tous soutenu, membres du bureau de la présente assemblée.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres départements, nous sommes restés unis, soudés, et je le dis avec humilité, la crise Covid nous a aidés en réactivant le besoin de proximité.

Mais, et j'insiste sur ce point, cela n'a été possible que parce que notre Chambre possédait des actifs et donc des leviers et parce que nos collaborateurs ont accepté, pour le plus grand nombre, de se remettre en question.

L'optimisation des actifs des CCI fait partie, depuis quelques semaines, de la feuille de route communiquée par notre tutelle, le Ministre de l'Economie et des finances, à Pierre Goguet, le Président de CCI France.

Je vous signale que nous n'avons pas attendu cette mesure pour céder quelques actifs. Ainsi dès 2013, nous cédions à la CAGS le siège du 14 Boulevard du 14 Juillet à Sens. Marie-Louise, c'était une belle opération car il est maintenant complet voire trop petit si mes infos sont bonnes.

Nous allons continuer dans cette voie comme vous allez le constater en déroulant l'ordre du jour.

Dans l'esprit des membres du bureau, ces cessions d'actifs répondent à une volonté : se donner les moyens financiers de construire de nouveaux outils qui permettront à notre Chambre d'être la moins dépendante possible à la TFC.

Notre niveau de dépendance est aujourd'hui de 35 %. (Certaines CCIT sont à 80 voire 90%). L'objectif dans les 3 ans doit être de la ramener à 20% maximum. Pour y parvenir, vous m'avez souvent entendu évoquer nos 3 piliers d'activité :

1. Location professionnelle : avec nos 6 pépinières dont celle de l'Auxerrois sur laquelle un investissement de plus de 5 M€ est programmé (120 entreprises hébergées de Sens à Avallon)
2. Formation : notre offre se renforce tant au plan de la formation professionnelle continue, dite FPC, que de la formation initiale. Je profite de l'occasion pour remercier la CAGS et Marie-Louise Fort de nous avoir permis de nous implanter ici à l'AMPHI. Cela conforte l'obtention du Visa du Ministère de l'Enseignement Supérieur que nous venons d'obtenir pour notre Ecole de Commerce, pour une durée de 4 ans.
3. Et enfin, les prestations de service tant pour les entreprises, grâce notamment aux outils rendus disponibles par CCI France et issus d'une base de données nationale issue du maillage du réseau CCI (+ de 15 000 salariés en France) que pour les collectivités ; territoire d'industrie en est un exemple. Nous sommes actuellement en appel d'offres sur plusieurs projets de collectivités.

Oui, vous m'avez souvent entendu évoquer ce problème de la Taxe pour Frais de Chambre (elle est passée de 5 M€ à moins de 2 M€ en 6 ans).

Se battre pour bénéficier d'une TFC la plus importante possible est normal (en commençant par réduire les coûts de fonctionnement de la CCIR) mais ce n'est pas un objectif pérenne et nous devons comme le fait tout chef d'entreprise, c'est ce qui fait l'originalité de nos CCI, optimiser nos actifs pour générer de l'activité, du chiffre d'affaires, de la rentabilité.

Cela nous rendra plus indépendants et donc plus forts. Tout en continuant de consacrer la part qui nous est octroyée par l'Etat, via la TFC, à nos missions dites régaliennes.

Si je voulais désigner les thèmes forts qui ont rythmé mon action à la tête de cette Chambre, ce serait « Territoire » et « Indépendance »

Dès la fin de cette année, une nouvelle équipe va prendre les rênes, je suis très fier de vous révéler qu'une fois de plus, nos élections se passent dans la sérénité, la seule liste en lisse est une liste de synthèse, représentative de toutes les tendances.

J'ai toute confiance en elle et en ceux qui la président pour poursuivre l'action commencée ensemble.

Je terminerai mes propos en vous disant combien j'ai apprécié de travailler avec vous, pour vous : collaborateurs de la Chambre, chefs d'entreprises du département, Elus politiques (pas tous !), Représentants de l'Etat et par cette pensée : « Les choses vont plus mal qu'on le croit mais peuvent aller mieux qu'on l'espère ! ».

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de débiter cette assemblée par l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 12 juillet 2021.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 12 juillet 2021

Le Président PEREZ demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 12 juillet 2021 et ajoute que les membres élus titulaires pourront se prononcer sur ce compte-rendu et l'ensemble des délibérations, par vote électronique, dès cet après-midi et ce jusqu'au 21 octobre à 17h00.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président passe à l'examen des délibérations prévues à l'ordre du jour et invite Jérôme MAYEL, Directeur Général et Sandrine SINET, Responsable des Finances, à présenter la première délibération relative à la présentation du Budget Rectificatif 2021.

4. Délibérations

4.1 Présentation du Budget Rectificatif 2021

Jérôme MAYEL, Directeur Général

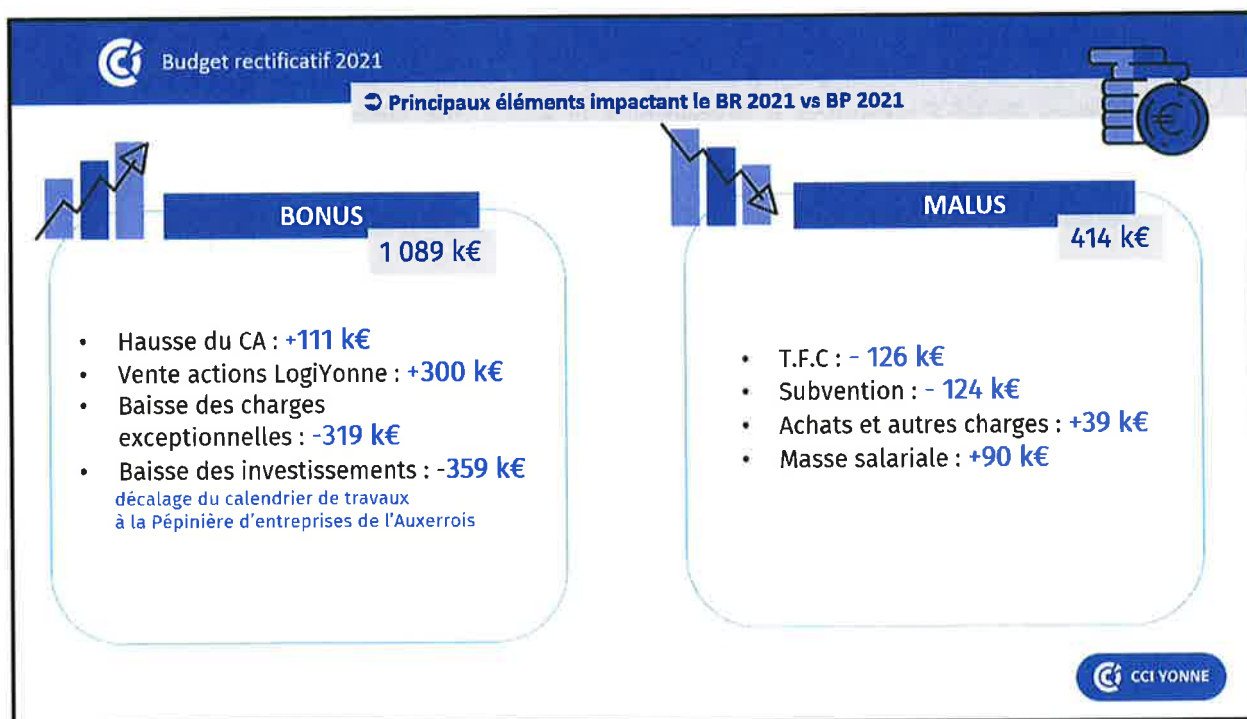
Exposé des motifs

Jérôme MAYEL indique que le budget primitif 2021 adopté en fin d'année dernière doit être révisé, afin de tenir compte d'un certain nombre d'évolutions.

Il rappelle que les élus ont reçu en amont tous les éléments budgétaires nécessaires à la bonne compréhension de ce budget et se tient à leur disposition pour répondre aux éventuelles interrogations.

Jérôme MAYEL passe la parole à Sandrine SINET, Responsable des Finances pour présenter de façon synthétique les éléments ayant impacté le budget primitif 2021.

Principaux éléments ayant impacté le budget primitif 2021



Les bonus (1 089 K€)

- Une hausse du **chiffre d'affaires** de 111 K€, principalement liée à la vente de prestations par la Direction Emploi-Formation,
- La **vente des actions de la société LogiYonne**, qui n'était pas prévue dans le budget primitif 2021, à hauteur de 300 K€,
- Une baisse de **charges exceptionnelles** de 319 K€, liée à des revues de sortie d'immobilisations,
- Une baisse des **investissements** de 359 K€, en raison d'un décalage du calendrier des travaux à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Les malus (414 K€)

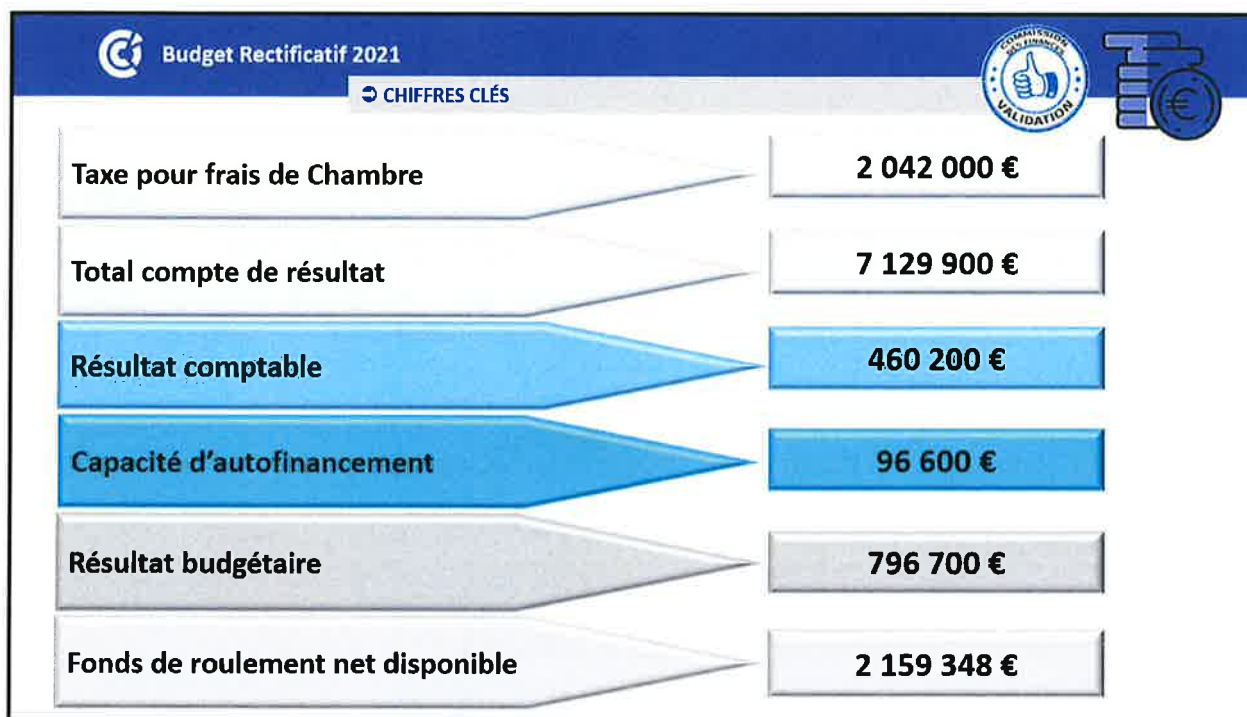
- La **Taxe pour Frais de Chambre** diminue de 126 K€ suite à une modification de son calcul par CCI France, réalisée après le vote du budget primitif 2021 de la CCI Yonne,
- Les **subventions** baissent de 124 K€, suite à un décalage dans le temps du versement de la subvention pour le dispositif « Territoire d'industrie » et à une perte de la collecte de 13% de la taxe d'apprentissage liée à une modification de calcul.
- Les **achats et autres charges** augmentent de 39 K€ en raison d'une hausse de la rémunération de prestataires de formation, d'intérimaires et d'honoraires.
- La **masse salariale** augmente de 90 K€ suite à une rupture conventionnée avec le responsable de l'antenne de Puisaye, le recrutement d'un apprenti à la Direction Emploi-Formation et de recrutements non prévus en CDD.

Le Président PEREZ souligne le fait que ces dix dernières années, les effectifs de la CCI de l'Yonne sont passés de plus de 100 collaborateurs à une cinquantaine, aidés par une pyramide des âges favorable. Toutefois, pour rester performant et se projeter dans de nouveaux métiers, la CCI de l'Yonne doit à présent renforcer ses équipes.

Le Président, salue les efforts du personnel qui s'est remis en question et a relevé le défi de passer d'une logique « consulaire » à une logique d' « entrepreneur » en un peu moins de dix ans. Il compte sur les derniers collaborateurs recrutés, pour soutenir et encourager le renouveau dont la CCI de l'Yonne a besoin.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL présente les chiffres clefs du budget rectificatif 2021, dont les principaux soldes sont les suivants :



Jérôme MAYEL fait remarquer, qu'avec 85 jours de fonds de roulement, la CCI de l'Yonne respecte les recommandations de CCI France à 90 jours.

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne, à présenter le rapport de la commission.

Présentation du rapport de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis mardi 28 septembre 2021 pour examiner le projet de budget rectificatif 2021.

La Responsable des Finances a présenté les budgets par service budgétaire et a commenté les principaux écarts par rapport au budget primitif 2021, à savoir :

- **Taxe pour Frais de Chambre** : une modification de répartition faite par CCI France au mois de décembre 2020 et répercutée par les CCI régionales a entraîné une baisse de 105 K€ pour la CCI de l'Yonne.
- Le niveau des **prestations des activités de formation** a progressé principalement avec les stages conventionnés et la formation continue en informatique et en langue.

- Une baisse des subventions a été constatée pour le dispositif « **Territoire d'industrie** » ainsi que sur la **taxe d'apprentissage**, suite aux changements de modalités de collecte.
- Certaines **charges de structure** ont été actualisées, notamment au niveau des prestataires de formation et de certains honoraires.
- **Un surcoût de la masse salariale** a été notifié en raison d'embauches non prévues et en lien avec la rupture conventionnée établie avec le conseiller Puisaye.
- A cela a été ajoutée une enveloppe de **provision pour créances douteuses** par mesure de prudence pour trois clients.
- **Les éléments exceptionnels ont pris en compte deux données importantes :**
 - o Modification du calcul du désinvestissement de Vauban
 - o La vente des actions LOGIYONNE
- L'économie engendrée par le décalage et la suppression de certains investissements ont permis de compléter une enveloppe de provision pour risque RH.

A l'issue des exposés, les membres de la Commission ont émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de budget rectificatif 2021 et proposent à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2021,

CONSIDERANT le montant du budget rectificatif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 8 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 28 septembre 2021,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• taxe pour Frais de Chambre :	2 042 000 €
• total du compte de résultat :	7 129 900 €
• résultat comptable :	460 200 €
• capacité d'autofinancement :	96 600 €
• résultat budgétaire :	796 700 €
• fonds de roulement net en fin d'exercice :	2 159 348 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget rectificatif 2021 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le budget rectificatif 2021, dès cet après-midi.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4.2 Acquisition du futur Hôtel Consulaire d'Auxerre.

Exposé des motifs

Alain PEREZ, Président

Lors de la dernière assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, le 12 juillet 2021, le Président PEREZ a présenté le projet de rationalisation et d'optimisation des actifs immobiliers de la CCI.

Les membres du Bureau de la CCI de l'Yonne ont émis le souhait de céder l'Hôtel Consulaire, à présent surdimensionné au regard de son activité, situé au 26 rue Etienne Dolet à Auxerre et qui s'étend sur une surface plancher de plus de 4 000 m².

Le 8 juillet 2021, la CCI de l'Yonne a reçu une lettre d'intention du Président de la Communauté d'Agglomération lui faisant part de sa volonté de se porter acquéreur du site, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Régional. Le bâtiment est en effet idéalement situé pour être intégré dans le programme de rénovation du Port de Plaisance inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2031 de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Afin de relocaliser les occupants de l'Hôtel Consulaire, la CCI de l'Yonne souhaite acquérir un bâtiment, propriété du Groupe Action Logement, situé 60 Boulevard Vauban à Auxerre, disposant de près de 620 m² de bureaux (environ 25 bureaux parfois doubles), de 80 m² de patio/verrière et de 6 places de parking privatives.

Le site qui abrite actuellement ACTION LOGEMENT et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pourra accueillir à la fois les 25 agents du Service Général de la CCI et les locataires actuels de l'Hôtel Consulaire. Des mesures transitoires permettront à l'équipe d'Action Logement de continuer à occuper les locaux, dans l'attente de la finalisation de leur projet de réimplantation.

Lors de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne du 12 juillet 2021, les élus ont approuvé le transfert du Service Général de l'Hôtel Consulaire et autorisé le président de la CCI de l'Yonne à négocier les termes de l'acquisition du bâtiment.

Les termes de la transaction intégreront les éléments suivants :

- Prix de vente fixé à 650 000 € net vendeur,

- Transaction prévue courant février/mars 2022,
- Engagement de la CCI à maintenir l'équipe d'Action Logement sur le site en attendant que le cédant finalise sa nouvelle implantation sur Auxerre, par la mise à disposition de 5 bureaux, de l'accès aux espaces communs et de deux places de stationnement ; gratuitement jusqu'au 31 mars 2023 ; par un bail dérogatoire ensuite (loyer de 90 € HT/m² annuel) si besoin.

L'analyse du bâtiment en cours d'acquisition fait état de la nécessité de réaliser des travaux d'embellissement ou de petit cloisonnement sur la partie « extension ». Ceux-ci seront réalisés avant le transfert des agents de la CCI de l'Yonne sur site. Le budget mobilisé pour le déménagement et les travaux est intégré dans le Plan Pluriannuel d'Investissements mis au vote lors de l'Assemblée Générale du 15 octobre.

L'installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne sur ce nouveau site est envisagée dans le courant de l'été 2022.

Délibération

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT la délibération n°2021/09 - Acquisition d'un bâtiment pour transfert de services de l'Hôtel Consulaire, adoptée lors de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne du 12 juillet 2021, approuvant le transfert du Service Général de l'Hôtel Consulaire et autorisant le président de la CCI de l'Yonne à négocier les termes de l'acquisition du bâtiment,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 5 octobre 2021.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

AUTORISE le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à signer l'acte d'achat du bâtiment propriété du GROUPE ACTION LOGEMENT, situé 60 boulevard Vauban, à Auxerre, au prix de 650 000 € net vendeur.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition du futur Hôtel Consulaire, par vote électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

4.3 Projet de cession de l' Hôtel Consulaire d'Auxerre

Exposé des motifs

Jérôme MAYEL, Directeur Général

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne mène depuis plusieurs années une réflexion sur la rationalisation et l'optimisation de ses actifs immobiliers.

Au cœur de ce projet, l'Hôtel Consulaire situé au 26 rue Etienne Dolet à Auxerre, qui s'étend sur une surface de plancher de plus de 4 000 m². Il abrite le Service Général de la CCI de l'Yonne, la Direction Emploi/Formation (qui occupe environ un tiers de la surface), la Direction des Equipements et Territoires, ainsi que quatre locataires : AER, CPME, UMIH, IFOCOP.

Les membres du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ont émis le souhait de céder le bâtiment, qui s'avère surdimensionné au regard de l'activité actuelle de la CCI et trop coûteux d'entretien.

L'Hôtel Consulaire est idéalement situé pour être intégré dans le programme de rénovation du Port de Plaisance; inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2031 du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois souhaite se porter acquéreur du site, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR).

La CCI de l'Yonne a reçu une lettre d'intention d'acquisition de l'Hôtel Consulaire du Président de la Communauté d'Agglomération le 8 juillet 2021.

Le projet de cession a fait l'objet d'échanges entre le Président PEREZ, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales de la Préfecture Régionale et le Préfet de l'Yonne.

Le montant de la transaction est fixé à 3 Millions d'euros.

La vente du bâtiment interviendra courant 2022. Le calendrier précis et les modalités de cette cession sont en cours de négociation avec l'EPFR et la collectivité.

Le produit de la cession du site servira à l'achat du futur Hôtel Consulaire (60, Bd Vauban à Auxerre) et constituera un effet de levier indispensable pour financer l'ambitieux programme de rénovation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Délibération

CONSIDERANT la lettre d'intention d'acquisition de l'Hôtel Consulaire adressée par le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au Président de la CCI de l'Yonne le 8 juillet 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne-Franche-Comté du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT la délibération n°2021/09 adoptée par l'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne du 12 juillet 2021, approuvant le transfert du Service Général de l'Hôtel Consulaire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 5 octobre 2021.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

AUTORISE le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à négocier avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois les termes de la cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre.

Le Président PEREZ rappelle aux membres de l'assemblée qu'ils pourront se prononcer sur la cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre par vote électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

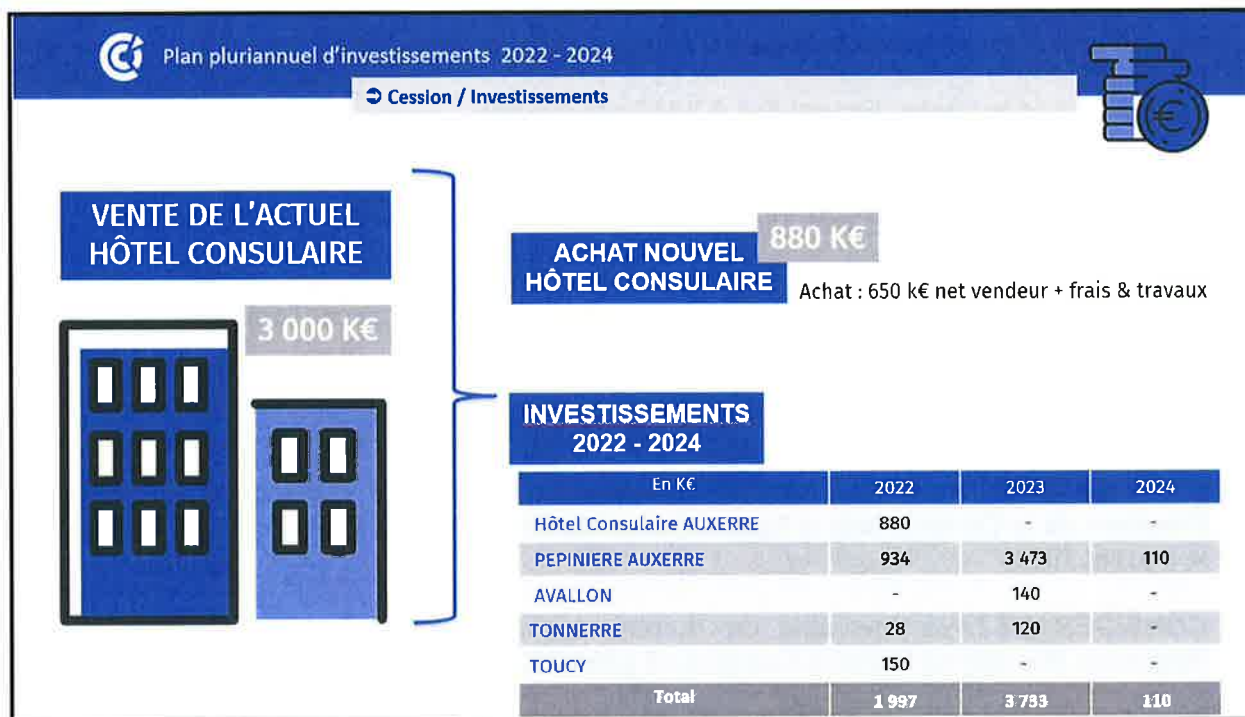
0 CONTRE

0 ABSTENTION

4.4 Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2024.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs



Le Plan Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le budget primitif et réactualisé et affiné au fil du temps avant d'être soumis à l'approbation des élus.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissements prévoit sur 3 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Les programmes de gros travaux,
- Les projets de développement futurs.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements prévoit les investissements pris en compte dans le budget primitif 2022, et les estimations jusqu'en 2024, à savoir :

SITES CCI YONNE	2022	Estimation 2023-2024
Acquisition - transfert de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre	885 000 €	0 €
Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	933 500 €	3 582 900 €
Hôtel d'entreprises de Puisaye	150 000 €	0 €
Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais	28 000 €	140 000 €
Hôtel d'entreprises du Tonnerrois	0 €	120 000 €
TOTAL	1 996 500 €	3 842 900 €

Délibération

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 5 octobre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 28 septembre 2021,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis de la Commission des Finances.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2024, dès cet après-midi.

Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

4.5 Présentation du Budget Primitif 2022

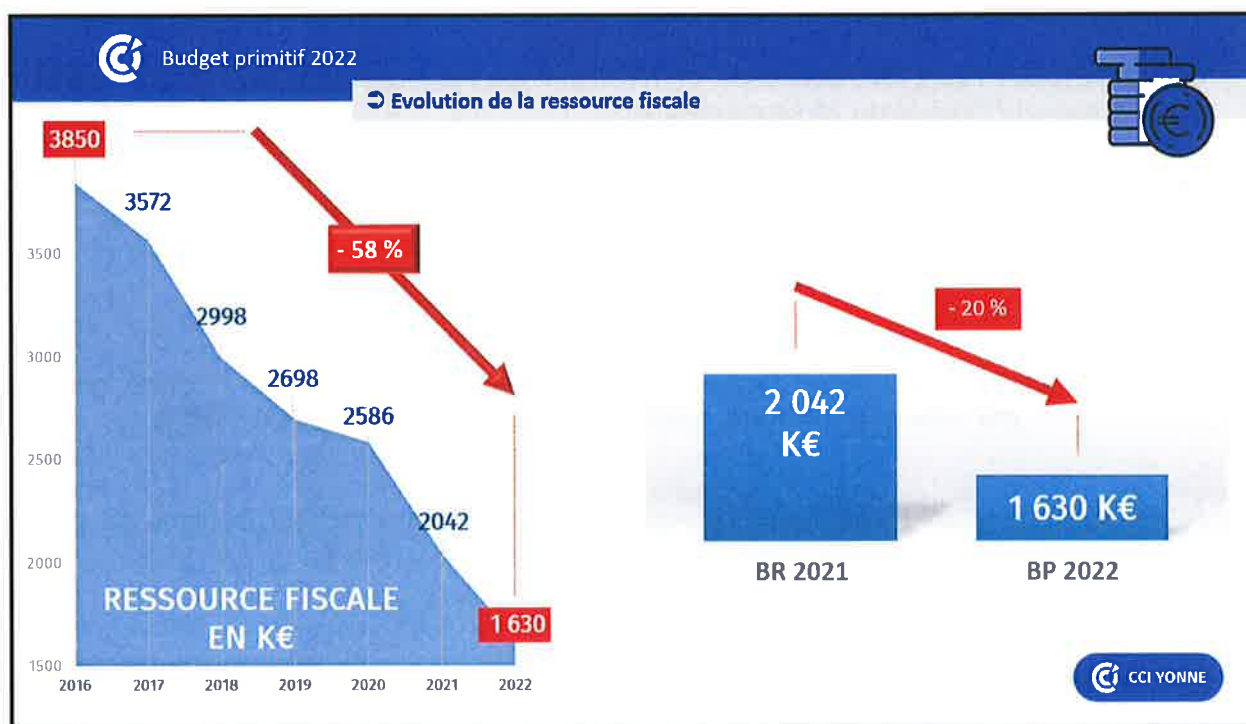
Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Jérôme MAYEL explique que, les CCI de Bourgogne Franche-Comté ont sollicité l'autorisation de l'Etat pour que le budget primitif 2022, reflet de la politique menée par la CCI, soit adopté par la nouvelle équipe élue.

Il regrette que la tutelle n'ait pas accédé à cette demande, et que le budget primitif 2022 soit voté avant la fin du mois d'octobre. Il précise que ce budget fera l'objet d'un budget rectificatif, voté au cours du premier semestre 2022, tenant compte du contrat d'objectifs élaboré par la nouvelle mandature.

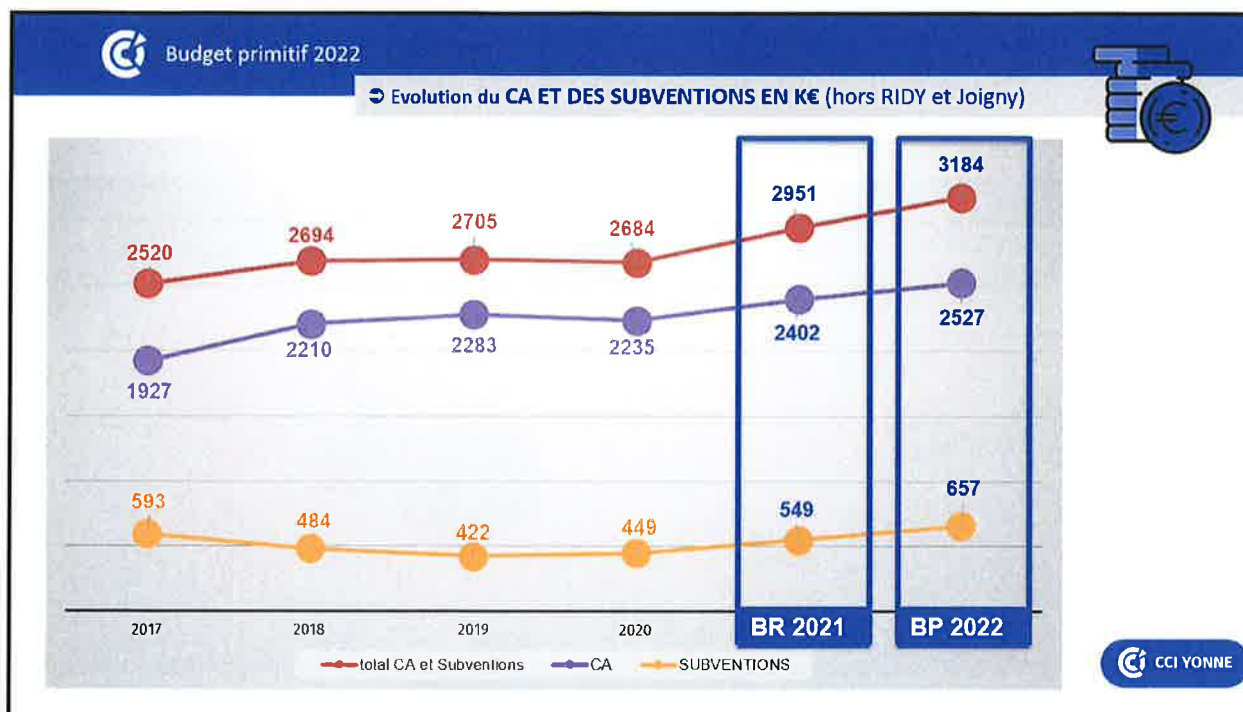
Evolution de la ressource fiscale



La projection du montant de ressource fiscale attribuée à la CCI de l'Yonne en 2022 est de 1630 K€, soit une baisse de 20% de cette ressource entre le budget rectificatif 2021 et le budget primitif 2022, qui équivaut à une perte de 400 000 euros.

Cette diminution des ressources devra être compensée par une augmentation du chiffre d'affaires et une réduction des frais de fonctionnement. La cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre générera des économies en termes de taxes et de frais de fonctionnement qui ne seront véritablement visibles qu'à compter de 2023.

Evolution du chiffre d'affaires et des subventions

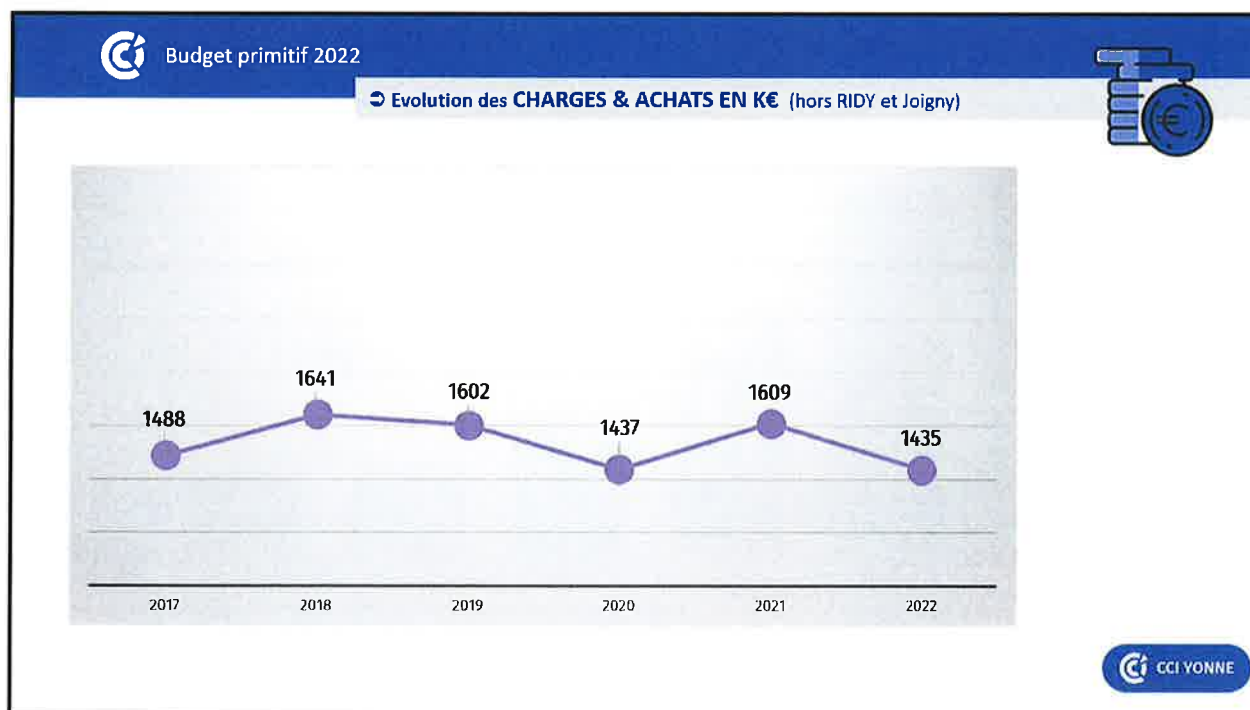


Le budget primitif 2022 est bâti sur une prévision de croissance du chiffre d'affaires générée par la vente de prestations et d'une hausse des subventions permettant de compenser pour moitié la baisse de ressources fiscales de 400 000 euros.

La projection d'augmentation des recettes s'appuie sur trois piliers :

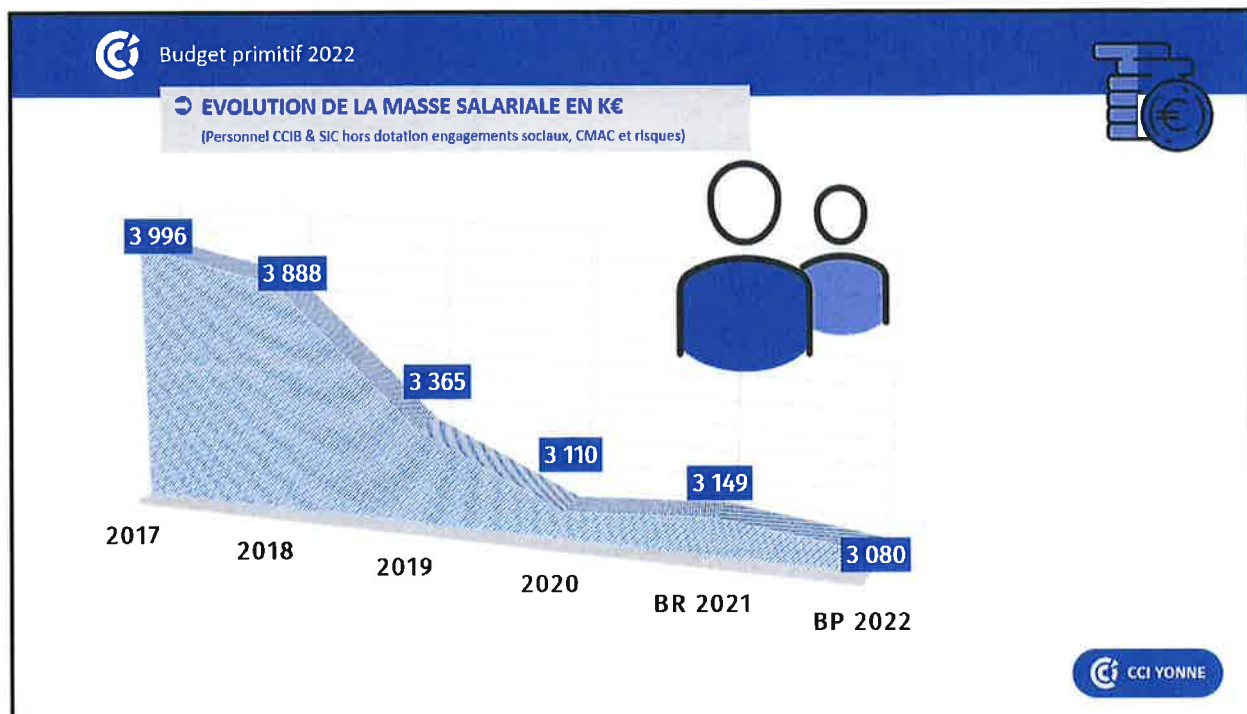
1. La Direction Equipements et Territoires : les revenus issus des équipements tels que les Pépinières et Hôtels d'entreprises,
2. La Direction Emploi-Formation : l'activité du centre de formation,
3. Le Service de l'Appui aux Entreprises qui propose de plus en plus de prestations facturées à destination des entreprises et des collectivités.

Evolution des charges et achats



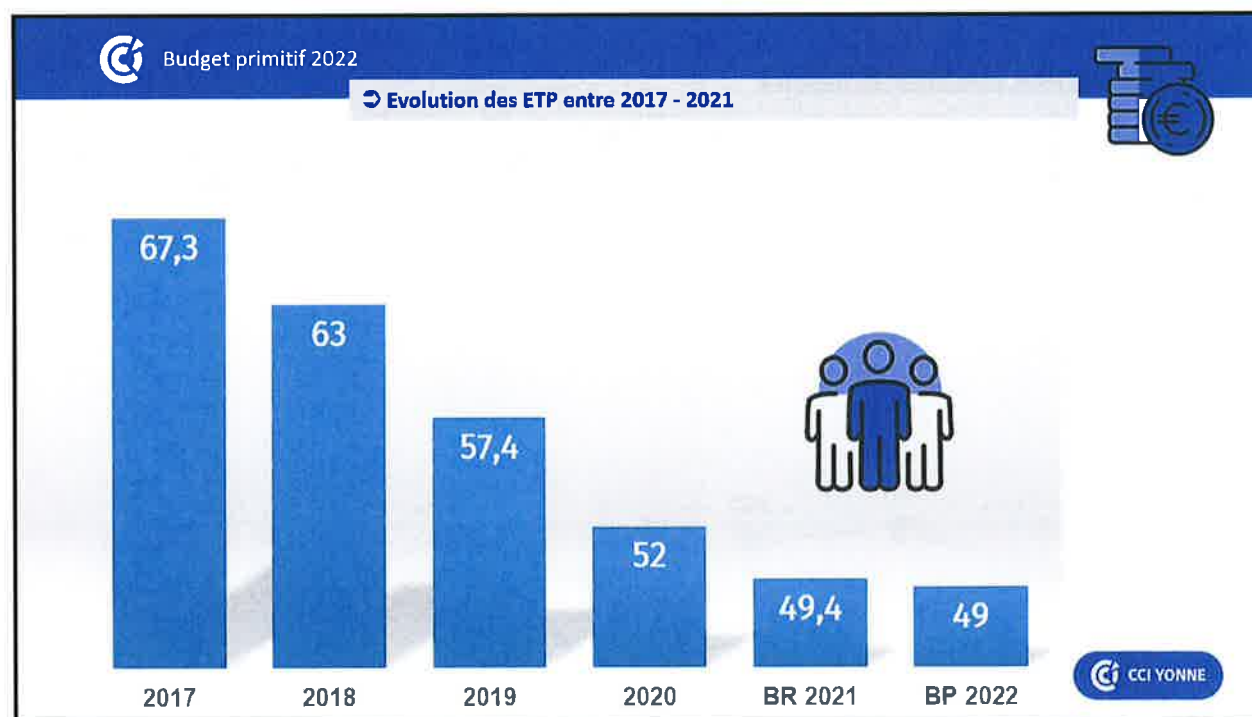
Le budget primitif prévoit une baisse des charges de près de 200 000 €, grâce au déménagement d'une partie des services vers le nouvel Hôtel Consulaire (boulevard Vauban) et au suivi attentif des frais de fonctionnement par les collaborateurs.

Evolution de la masse salariale



La masse salariale diminue de 60 000 € entre 2021 et 2022.
Les élus se sont prononcés en faveur d'une stabilisation de la masse salariale et des ETP.

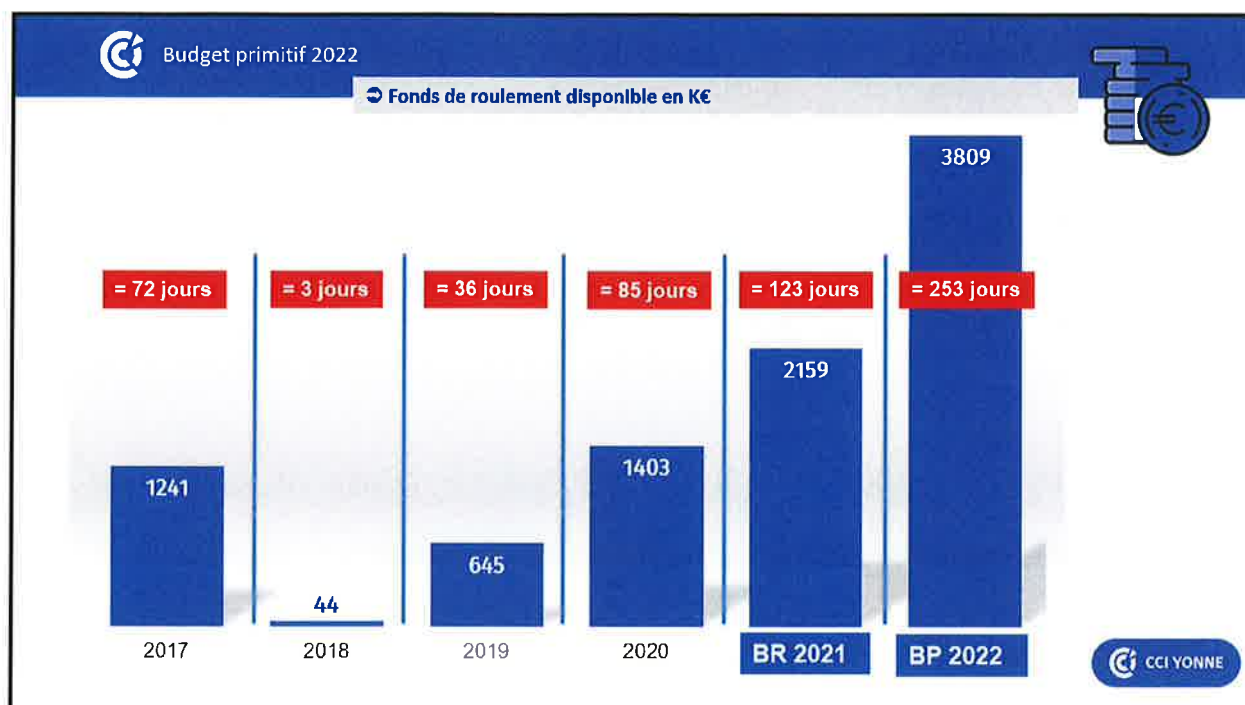
Evolution des ETP entre 2017 et 2021



La CCI de l'Yonne s'est engagée dans une stratégie de maintien des ETP en raison notamment de son activité de services. La valeur de l'entreprise étant liée la valeur du personnel, elle

attache de l'importance au bien-être et à la santé de ses collaborateurs, ainsi qu'au maintien des compétences de la CCI au service des entreprises.

Evolution du fonds de roulement disponible



La vente de l'Hôtel Consulaire permettra de générer 3 millions d'euros de recette en 2022 et d'en réinvestir 1.9 millions dans la réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois dès 2022.

Le fonds de roulement est anormalement élevé dans les chiffres du budget primitif 2022. Ce dernier diminuera fortement en 2023, lorsque seront intégrés les investissements prévus à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Le Directeur Général présente les grands postes budgétaires du Budget Primitif 2022 :

Budget primitif 2022

Comparatif des Indicateurs en K€

	Budget rectificatif 2021	Budget primitif 2022
Résultat d'exploitation	- 811	- 659
Résultat financier	- 36	- 14
Résultat exceptionnel	+ 1 308	+ 2 669
Résultat comptable	+ 460	+ 1 997
Capacité d'autofinancement	+ 97	+ 121
Résultat budgétaire	+ 797	+ 1 647
Investissements (bruts)	453	1 997
Fonds de roulement net disponible	+ 2 159	+ 3 808

CCI YONNE

Le résultat d'exploitation reste déficitaire de 659 000 €, malgré son amélioration par rapport au budget rectificatif 2021.

Le résultat financier atteint presque l'équilibre.

Le résultat exceptionnel de 2.6 millions d'euros est anormalement fort en raison de la cession de l'Hôtel Consulaire, rue Etienne Dolet.

Le résultat comptable est très élevé à hauteur de 2 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement de 120 000 €, s'améliore mais reste un point de vigilance.

Le résultat budgétaire d'1,6 millions d'euros est à mettre en relation avec le montant des investissements prévus, à hauteur de 2 millions d'euros

Le fonds de roulement net disponible de 3.8 millions d'euros n'est que transitoire.

Alain PEREZ, Président

Le Président félicite Jérôme MAYEL et Sandrine SINET pour la qualité de ces budgets, dont l'élaboration fut particulièrement complexe en raison de nombreuses incertitudes.

Présentation du rapport de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Patrick DESAINT remercie l'ensemble de ses collègues élus et tout particulièrement le Président, ainsi que le personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis mardi 28 septembre 2021, pour examiner le projet de budget primitif 2022.

La Responsable des Finances a présenté le budget 2022 par sections comptables et a apporté les commentaires nécessaires pour expliquer les principaux écarts avec le budget rectificatif 2021. Les faits notables sont les suivants :

- Une volonté des collaborateurs à générer davantage de chiffre d'affaires et trouver de nouvelles subventions pour compenser en partie la baisse continue de l'enveloppe TFC, Taxe pour Frais de Chambre (-412 K€).
 - Des charges davantage maîtrisées et qui seront bien moindre en 2022 avec la cession de l'Hôtel Consulaire 26 rue Etienne Dolet, validée par les membres de la Commission.
 - Enfin, à l'appui du Plan Pluriannuel d'Investissements, les membres de la Commission actent l'achat du futur bâtiment Boulevard Vauban, et la poursuite du projet de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois qui représentent à eux deux 90% de l'investissement total. D'autres travaux seront réalisés sur les Hôtels d'entreprises d'Avallon et Toucy.
 - Le fonds de roulement provisoire fin 2022 correspond à 8 mois de fonctionnement. Néanmoins, les membres de la Commission alertent sur l'aspect « exceptionnel » de ce résultat lié à la cession de l'Hôtel Consulaire et aux subventions d'équipement constatées sur 2022 en lien avec le projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.
- ➔ **Ainsi, les membres de la Commission ont émis un avis favorable au projet de budget primitif 2022, à la cession de l'Hôtel Consulaire et au plan pluriannuel d'investissements. Ils proposent, unanimement, à l'Assemblée Générale de bien vouloir les approuver.**

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2022,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 28 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 5 octobre 2021,

Après avoir entendu :

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- | | |
|--|-------------|
| • taxe pour Frais de Chambre : | 1 630 000 € |
| • total du compte de résultat : | 8 256 150 € |
| • résultat comptable : | 1 996 570 € |
| • capacité d'autofinancement : | 120 570 € |
| • résultat budgétaire : | 1 646 670 € |
| • fonds de roulement net en fin d'exercice : | 3 808 618 € |

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2022 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif 2022, dès cet après-midi, par vote électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4.6 Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : choix des 3 candidats pour le concours d'architectes

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne souhaite renouveler l'offre et le cadre de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois afin d'en faire un pôle attractif en phase avec les enjeux économiques sociétaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Il s'agit d'en faire un lieu emblématique à l'échelle départementale, présentant des espaces innovants et valorisants pour la formation, l'entrepreneuriat et le développement économique. Les travaux de réaménagement fonctionnel et de mise à niveau du site s'inscrivent dans un calendrier d'opérations intégrant plusieurs phases. Cette opération correspond à la 1^{ère} phase du schéma directeur de reconfiguration de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

L'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne réunie le 16 mars 2021 a approuvé ce Schéma Directeur de rénovation de la Pépinière et autorisé le Président à lancer les études et le concours de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} phase du projet.

Le budget de cette phase a été inscrit au PPI à hauteur de 300 000 € et voté à l'occasion du Budget Primitif 2021. Une demande de FNADT sur 2021 a été formalisée. Le programme de travaux de la 1^{ère} phase du schéma ; phase la plus stratégique pour le site; est estimé à **4 millions d'euros** (incluant les 300 000 € d'études décrites plus haut). A cela va s'ajouter l'acquisition de la parcelle de terrain devant la Pépinière pour servir de parvis.

Le programme prévoit d'implanter au sein d'une halle industrielle, le bâtiment B02, un pôle formation ainsi que l'accueil du site et de nouveaux espace de travail aux fonctionnalités les plus actuelles (coworking, salles de réunion créatives, open-space, ...). Il porte des objectifs forts en termes de qualité environnementale, de valorisation du patrimoine industriel marqueur de l'identité de la Pépinière, de recomposition paysagère et urbaine d'un site actuellement fractionné et peu valorisé.

La 1^{ère} phase qui comprend le **concours de maîtrise d'œuvre** est décomposée en 2 tranches :

Tranche ferme	Tranche optionnelle
Réhabilitation du bâtiment B2, Aménagement d'espaces extérieurs, Définition de l'ensemble des espaces extérieurs, Démolition de 4 bâtiments (B03, B05, B12, B23)	La partie restante de la mission complète concernant la mise en œuvre des espaces extérieurs de l'ensemble du site, Reconstruction du bâtiment B05

Le concours d'architectes comporte 2 phases :

1. **La phase de candidature** : la sélection de 3 candidats amenés à concourir,
2. **La phase projet** : choix du projet et du candidat.

Une mission d'assistance a été conclue avec le Cabinet FLORES, allant du lancement du concours d'architectes, le 30 juin 2021, à la validation du projet niveau avant-projet sommaire

de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue. Les 23 offres reçues ont fait l'objet d'une analyse par le Cabinet FLORES.

Il sera alloué à chacune des équipes une prime maximale de 24 000€ HT pour le rendu des projets.

Le 4 octobre 2021, le jury de concours de maîtrise d'œuvre s'est réuni pour sélectionner trois architectes autorisés à concourir pour présenter un avant-projet sommaire.

Composition du jury :

- Les membres du Comité de pilotage du projet Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois
- Les membres de la Commission Consultative des marchés
- Les Architectes désignés par l'Ordre des Architectes :
- Les Architectes désignés par le CAUE

Les trois candidats retenus sont :

1. Atelier d'architecture HVR
2. K Architectures
3. RHB Architectes

Alain PEREZ, Président

Le Président PEREZ décrit aux élus le projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois. Il souhaite que la CCI de l'Yonne s'inscrive dans un projet digne du XXI^e siècle, tout en utilisant le potentiel architectural du site et la dynamique générée par la nouvelle station hydrogène.

Thierry CADEVILLE, Vice-Président Services

Thierry CADEVILLE met en parallèle le taux de survie des entreprises qui se créent, de l'ordre de 30 à 50% au cours des 3 premières années, avec celui des entreprises en Pépinières, de 80%, pour montrer l'importance de l'accompagnement.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL renouvelle ses remerciements auprès des services de l'Etat et de Monsieur le Préfet, pour l'attribution de la subvention du FNADT qui servira à mener les études préalables et sélectionner le maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprise de l'Auxerrois. Il se dit très satisfait du soutien des services de l'Etat, qui ont également attribué à la CCI de l'Yonne une seconde subvention dite « Fonds friches », dans le cadre du plan de relance.

Alain PEREZ, Président

Le Président PEREZ rappelle que, la Pépinière d'entreprises est une friche industrielle qui date des années 50 et remercie Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 000 € au titre du « Fonds friches ».

Le Président fait mention de son entretien avec le Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté et le Secrétaire Général aux Affaires Régionales au sujet du projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

CONSIDERANT :

- La délibération de l'Assemblée Générale du 16 mars 2021, n°2021/02 - Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : projet de réaménagement approuvant le Schéma Directeur de rénovation de la Pépinière et autorisant le Président à lancer les études et le concours de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} phase du projet.
- L'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2021
- Le choix du Jury de concours de maîtrise d'œuvre du 4 octobre 2021,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 5 octobre 2021,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

APPROUVE le choix du jury de concours de maîtrise d'œuvre portant sur la sélection de trois architectes amenés à concourir pour proposer un avant-projet sommaire.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le choix des 3 candidats pour le concours d'architectes, par voie électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 24 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTIONS

4.7 « RIDY, évènement écoresponsable » : sollicitation de subventions au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et au Syndicat des Déchets du Centre Yonne

Exposé des motifs

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Dans le cadre de l'organisation des RIDY 2021, le 9 novembre prochain, à Auxerreexpo, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et ses partenaires s'engagent dans une démarche d'évènement écoresponsable.

Le projet aura les objectifs suivants :

- Accroître les connaissances des visiteurs et des exposants en matière de biodiversité, eau, déchets, économie circulaire,
- Susciter l'envie d'agir pour la préservation des ressources,
- Encourager les changements de comportement vers une meilleure prise en compte de l'environnement au quotidien,
- Partager les savoirs et diffuser les bonnes expériences.

La CCI de l'Yonne s'engage à limiter l'impact de sa manifestation sur l'environnement :

- **Accessibilité** (site accessible aux transports en commun, places de parking pour covoiturage, accueil des personnes en situation de handicap...),
- **Technique** (le nombre d'équipement sonorisation et éclairage est optimisé, utilisation de leds...),
- **Déchets** : une réduction des déchets sera engagée avec les traiteurs qui utiliseront moins d'emballages et des produits recyclables, plusieurs points de tris sont prévus sur le salon pour le public et les exposants, le tri sera également prévu après la manifestation, des actions d'information sont prévues auprès des exposants avant le salon et pendant la manifestation avec une « Team Green » qui circulera sur le salon. Une distribution d'ecocup sera organisée auprès des exposants et des visiteurs. Les moquettes seront récupérées par les exposants, des associations, ou par Auxerreexpo qui les réutilisera pour ses évènements (en protection des structures gonflables),
- **Communication** : les outils de communication sont dématérialisés autant que possible, les exposants et les visiteurs seront informés de la démarche durable de l'évènement. Une conférence sur « La recherche du bien commun, l'interdépendance et l'intelligence collective peuvent-elles être la base d'un nouveau modèle de transition sociétale ? » sera animée par Alexis NOLLET de l'entreprise Ulteria. Un « village Développement Durable » sera organisé sur le salon avec tous les acteurs liés à l'environnement : Agence de l'Eau Seine-Normandie, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, entreprises de traitement des déchets...

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne déposera un dossier de demande de subvention pour ses actions, auprès de la Direction Environnement de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En complément de cette démarche environnementale, la CCI fera l'acquisition de gobelets réutilisables qui seront distribués sur le salon. Le Syndicat des Déchets de Centre Yonne est susceptible d'attribuer une subvention pour cet achat.

Alain PEREZ, Président

Le Président remercie tous les généreux donateurs qui permettent la tenue des RIDY, tels que la Région et l'Etat, ainsi que les deux Communautés d'Agglomération d'Auxerre et Sens qui soutiennent cet évènement.

Il se félicite d'avoir pu assister à l'évolution de cette manifestation locale, qui a pris une envergure qu'il ne soupçonnait pas il y a encore quelques années.

Le Président PEREZ invite Christine JAN, conseillère entreprises et réseaux et chef de projet RIDY, à venir parler de la manifestation.

Programme RIDY 2021

Parc des expositions
AUXERREXPO / 9h - 19h

10 h 00 : Industrie du Futur

11 h 30 : Inauguration

14 h 00 : Yonne - Territoire Hydrogène

15 h 30 : Les enjeux de la transformation numérique dans l'Industrie

16 h 30 : Ulterïa - Nouveau modèle de transition sociétale ?

17 h 30 : L'Intelligence Artificielle au service de l'Industrie

INVITATION

RIDY
POSITIVES ENTREPRISES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE YONNE
RENCONTRES INDUSTRIELLES
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

un événement CCI YONNE

MARDI 9 NOV. 2021

Christine JAN, conseillère entreprises et réseaux et chef de projet RIDY

A quelques jours de la tenue des RIDY, Christine JAN se dit satisfaite de pouvoir accueillir plus de 200 exposants multi-filières, malgré le contexte difficile. Elle met en avant la diversité de l'offre proposée, grâce à des exposants venant pour 60% du département, mais aussi d'autres départements de Bourgogne Franche-Comté et même de départements limitrophes (Aube, Seine et Marne, Loiret, Ile-de-France).

Elle présente les évènements qui se tiendront tout au long de la journée :

- La **convention d'affaire régionale « Optimal prospect »** qui accueillera plus de 100 donneurs d'ordres, qui rencontreront les fournisseurs de solutions en rendez-vous d'affaires préprogrammés,
- Le **Forum International** avec des experts internationaux qui conseilleront les entreprises souhaitant se lancer dans l'export,
- Les **conférences** qui seront liées aux thématiques développées sur le salon : l'industrie du futur, la digitalisation des entreprises, etc.

- **L'espace dédié aux exposants** voulant présenter leurs produits, avec une douzaine d'ateliers de 30 minutes.

Christine JAN compte sur les personnes présentes dans l'assemblée pour promouvoir les RIDY.

Le Président PEREZ remercie Christine JAN pour son intervention et propose à l'assemblée de passer à la délibération.

Délibération

CONSIDERANT :

- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 5 octobre 2021.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 21 octobre 2021 à 17H00,

APPROUVE la démarche « les RIDY, évènement écoresponsable » telle qu'elle vient d'être présenté,

AUTORISE le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir une subvention et à signer la convention de financement,

AUTORISE le Président à solliciter le Syndicat des Déchets de Centre Yonne pour obtenir une subvention.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur cette délibération, par voie électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5 Informations diverses

5.1 Semaine régionale de la création-reprise d'entreprises en BFC

Jérôme MAYEL, Directeur Général



Le Directeur Général donne rendez-vous aux élus, du 22 au 26 novembre, pour la semaine régionale de la création-reprise d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté, organisée chaque année par les CCI de Bourgogne Franche-Comté et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat de région BFC.

Acteurs forts de la création-reprise d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté, les Chambres Consulaires ont la volonté de donner "rendez-vous" aux porteurs de projets en leur permettant de trouver des informations, des thématiques différentes et attractives pour favoriser la réussite de l'étude d'un projet de création-reprise d'entreprise.

Cet évènement est entièrement gratuit pour les participants grâce au soutien indispensable de nos partenaires financiers (BPI, la Région BFC, le Crédit Agricole) et d'une participation importante des Chambres Consulaires de BFC.

La CCI de l'Yonne interviendra à Sens et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Auxerre.

En partenariat avec la « Fabrique à Entreprendre » de Sens, la CCI sera présente le 26 novembre au Village d'entreprises du Sénonais, pour animer toutes les 30 minutes des tables d'experts accompagnant la création-reprise d'entreprises de tous secteurs.

Le programme détaillé des manifestations (Ateliers, webinaires...) prévues au cours de la semaine est disponible sur le site internet de la semaine de la création-reprise : www.creation-reprise-bfc.fr.

Jérôme MAYEL invite l'assemblée à faire la promotion de cette manifestation et à inciter les créateurs et repreneurs à aller à la rencontre des experts.

5.2 Elections Consulaires

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL rappelle que élections consulaires se dérouleront du 27 octobre au 9 novembre 2021, pour la première fois de manière totalement dématérialisée.

Il explique, que les entreprises recevront un courrier postal strictement personnel contenant les codes d'accès pour voter sur la plateforme « jevote.cci.fr » et que les résultats des élections seront proclamés le 10 novembre au matin, à la Préfecture de l'Yonne, au cours de la cérémonie de dépouillement.

Il fait remarquer que le fait de n'avoir qu'une seule liste fait apparaître une véritable unité sur le territoire, mais craint en même temps, que l'absence de choix génère un fort taux d'abstention. Il compte sur la contribution de chacune des personnes présentes dans la salle pour relayer l'information et inciter au vote. Le taux de participation sera un indicateur analysé avec attention par les partenaires de la CCI et l'Etat.

Alain PEREZ, Président

Le Président se dit favorable à un vote uniquement électronique, au contraire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui a opté pour un maintien des doubles votes, complexifiant le contrôle du bon déroulement du scrutin.

Le Président PEREZ propose de conclure cette assemblée par l'intervention du Préfet de l'Yonne qu'il remercie pour sa participation.

6. Intervention du Préfet de l'Yonne, Henri PREVOST

Je voulais être avec vous, prendre le temps de pouvoir suivre vos travaux et saluer votre mandat Monsieur le Président.

Madame le Maire,

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

J'étais déjà venu à la séance précédente car j'apprécie toujours ces échanges. C'est l'occasion pour moi de revenir sur cette période durant laquelle nous avons pu approfondir nos relations avec le monde de l'entreprise dans des conditions qui étaient tout à fait inhabituelles et il faut espérer que cette situation de crise sanitaire le reste.

Nous avons vécu une période de sidération. Je me souviens du mois de mars, où nous nous sommes réunis très vite. Au départ il s'agissait de faire fonctionner les entreprises, de faire face à des problèmes très concrets. Nous étions confrontés à la fermeture des déchetteries, au manque d'approvisionnement des magasins qui étaient fermés, parce que les clients avaient peur et ne souhaitaient plus se déplacer dans les établissements. Nous étions pris dans un cercle vicieux qui risquait de bloquer progressivement l'économie.

Je tenais à saluer le courage des chefs d'entreprises qui ont continué à maintenir leur activité et le travail de coopération que nous avons pu mener avec les élus et les représentants consulaires (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre

d'Agriculture) pour faire que tous ces blocages puissent très concrètement être traités et trouver des solutions.

Cela illustre également le rôle que l'Etat doit avoir auprès des collectivités locales et en particulier les EPCI, pour faciliter l'acte d'entreprendre. Nous ne sommes pas dans une économie administrée. Les entreprises, ce sont avant tout des entrepreneurs. Néanmoins, l'Etat doit être présent aux côtés des EPCI pour créer un climat économique et social favorable dans lequel les entreprises puissent se développer. C'est ce à quoi nous nous sommes l'un et l'autre employés, avec une aide importante de France Relance, qui, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, a apporté un soutien économique exceptionnel. Ce soutien, nous pouvons véritablement le mesurer lorsque nous nous rendons dans des pays étrangers, qui contrairement à la France n'ont pas déployé les multiples dispositifs d'aide aux entreprises : activité partielle, fond de solidarité...

Aussi, lorsque aujourd'hui nous comparons les chiffres de baisse de croissance, nous constatons que la baisse d'activité est beaucoup moins forte en France.

Il est certain que l'aide apportée aux entreprises a été particulièrement utile et cela a aussi été l'occasion de faire ensemble de nombreuses visites d'entreprises. J'en profite Monsieur le Président pour vous remercier à titre personnel, car il y a de nombreuses entreprises dans lesquelles le représentant de l'Etat n'était encore jamais allé, faute d'occasion.

Ce fût à chaque fois de belles rencontres, des histoires d'entreprises intéressantes où on voit des hommes et des femmes qui ont le courage de mener leurs affaires et de belles réussites. J'ai été très souvent très agréablement surpris par la diversité du tissu économique du département, notamment dans le domaine industriel, mais pas seulement. Nous avons de très belles entreprises avec des niches et des spécialités qui ont beaucoup d'atouts et permettent d'être optimistes sur le développement de ce territoire.

Votre installation, Monsieur le candidat à l'élection, sera l'occasion d'échanges pour favoriser les rapprochements entre les entreprises, car il y aura encore beaucoup à faire pour que les entreprises se connaissent mieux. J'étais déjà très heureux, lorsqu'en juillet nous nous étions réunis avec plusieurs lauréats du dispositif « Industrie du futur », de permettre à des entrepreneurs, qui n'étaient pas forcément très loin les uns des autres, de se rencontrer.

Les manifestations telles que les RIDY sont extrêmement importantes pour animer le territoire, mettre en lien les chefs d'entreprises et entretenir des relations sociales dans l'entreprise.

Ce qui est très important, c'est de permettre ce maillage, cette animation que vous rendez possible. Je pense que de beaux axes de développement sont devant nous et la crise économique nous aura renforcés dans l'idée qu'il faut soutenir la mise en relation des entreprises du territoire.

Je ne passerai pas sous silence le sujet de la main d'œuvre. Nous avons en France une croissance rapide, à plus de 6%, qui génère un besoin important de main d'œuvre, alors que le taux de chômage est encore de 7%. L'existence de ces chômeurs malgré un besoin de main d'œuvre non comblé, peut en partie être expliquée par un problème d'employabilité.

Avec 7% de chômage en France, nous ne sommes pas au plein emploi. Selon les pays et les approches statistiques, le plein emploi est atteint autour des 4 ou 5 % de chômage.

Il faut avoir le courage d'aller au devant de ces chômeurs, de les former en faisant appel aux différents leviers proposés par l'Etat, tels que les dispositifs suivants :

- Un jeune, une solution,
- Le Contrat Initiative Emploi (CIE),
- Les emplois francs.

Les Missions Locales et Pôle Emploi sont investis sur ce sujet. En recrutant des chômeurs issus de quartiers difficiles, les entreprises bénéficient d'aides supplémentaires. Nous savons qu'employer un jeune en rupture est plus difficile. Des opportunités sont à saisir.

Je tenais à saluer, au-delà des quelques mois de crise sanitaire, ces deux mandats et demi durant lesquels vous avez occupé ce siège présidentiel et continué à développer l'activité économique sur ce territoire.

Au nom de l'Etat, je vous en remercie bien sincèrement et vous souhaite bonne continuation dans vos projets.

Je voulais également souhaiter à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne des élections dans la sérénité et j'espère vous retrouver très vite pour continuer à développer ce territoire, qui a beaucoup d'atouts et j'en suis certain, un bel avenir.

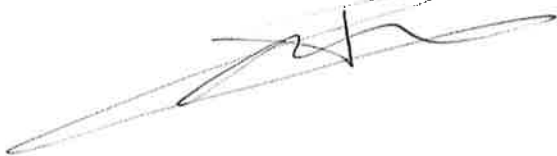
A très bientôt.

Le Président PEREZ invite l'assemblée à s'exprimer.

Les participants n'ayant rien à ajouter,
le Président PEREZ remercie l'assemblée et lève la séance à 11h55

Procès-verbal signé par le Président Thierry CADEVILLE, à l'issue de l'Assemblée Générale d'installation de la nouvelle mandature qui a adopté ce procès-verbal.

Thierry CADEVILLE
Président



Ghislaine MOREAU
Secrétaire



